

Info

Rechercher une actualité...



Accueil Info Info Lorient Morbihan. Attachés à l'instruction en famille, ils choisissent « la désobéissance civile »

Samedi 15 octobre 2022 16:18



Morbihan. Attachés à l'instruction en famille, ils choisissent « la désobéissance civile »



Pascal et Sita Bargibant, avec leurs deux filles, vivent à Belz. Ils militent pour le droit à l'instruction en famille et s'engagent à faire de la désobéissance civile si la loi « séparatisme » n'est pas abrogée © Ouest-France

Depuis un an, et l'application de la loi contre les séparatismes, choisir d'instruire ses enfants à domicile n'est plus aussi simple. En France, plusieurs familles veulent passer à une phase assumée de désobéissance civile. Rencontre avec l'une d'entre elles, dans le Morbihan.

La maison aurait toute sa place dans un conte de fées. Dans une impasse, à l'écart du bourg de Belz (Morbihan), cette bâtisse joliment retapée et son jardin florissant sont le cocon de la famille Bargibant. C'est ici qu'elle a posé ses valises, en 2019. Et qu'elle s'est posée... tout court. Pascal, 49 ans, Sita 42 ans ont voulu consacrer beaucoup de temps à leurs deux filles, Aluna, 6 ans et Liara, 4 ans et demi.

Ils ont donc fait le choix de l'instruction en famille. Comme environ 72 000 enfants en France. « Avec la crise sanitaire, les complications à l'école, on s'est rendu compte que l'Éducation nationale avait pas mal de problèmes, ce n'était pas très attractif. » Lui, ingénieur dans le nautisme, et elle, responsable marketing à Stuttgart (Allemagne), ont décidé de faire une pause, le temps de mener ce projet familial prioritaire. Et Pascal d'ajouter, comme pour anticiper d'éventuels reproches : « On ne touche ni le chômage, ni le RSA, et on a 130 € par mois de la Caisse d'allocations familiales (Caf), voilà pour nos revenus ».

Un choix qu'ils ne regrettent pas, bien au contraire. « On applique le socle commun de connaissances, mais en respectant le rythme des enfants, avec l'idée de l'apprentissage autonome. On a le même enjeu et le même espoir que tous les parents : que nos enfants soient autonomes. Nos filles ont des racines, et on veut aussi leur donner des ailes. »

Lire aussi : Bretagne. Instruction en famille : selon la justice, le rectorat a commis « une erreur de droit »

« Un droit fondamental »

Derrière les sourires et le cadre idyllique, pourtant, c'est un sentiment d'injustice qui domine désormais. La loi du 24 août 2021, consécutive à l'annonce d'Emmanuel Macron de rendre l'école obligatoire à 3 ans – « une déflagration » – a tout changé. Rompant avec l'esprit des lois historiques de 1881 chères à Jules Ferry, le texte envisage désormais l'école comme la règle, et l'instruction à domicile comme une exception soumise à autorisation du rectorat. La simple déclaration ne suffit donc plus.

Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Lorient

Votre e-mail Je m'inscris

Votre e-mail, avec votre consentement, est utilisé par la société Ouest-France Multimédia pour recevoir les newsletters sélectionnées. En savoir plus

Exprimez-vous ! 88

Débat. L'Etat utilise Linky pour couper les chauffe-eau le midi : BONNE ou MAUVAISE mesure ? ...

L'info en continu

Star Academy. Le Breton...

15/10/22 - 18:30

Finistère. Avec la grippe...

15/10/22 - 18:16

Salon de l'immobilier à...

15/10/22 - 17:58

Coupe de France. Les résultats...

15/10/22 - 17:50

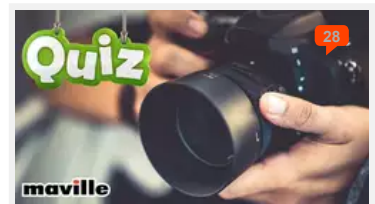
EN IMAGES. Retour triomphal pour...

15/10/22 - 16:44

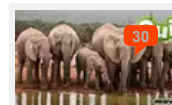
Toute l'info en continu

Infos les + lues Infos les + commentées

Quiz et jeux



Quiz. Les photographes et les photographies célèbres



Quiz. 10 questions sur



Quiz. L'amitié dans la



nous, car nos contrôles (par l'inspection d'académie et la mairie) se sont toujours bien passés. Mais on considère que c'est une infraction à [un droit fondamental](#). »

Désobéir et le faire savoir

Pour autant, pas question de se faire oublier, ni de fuir les radars. Tout repli validerait une certaine forme de séparatisme social, que combat la loi, « **et qu'elle risque pourtant de créer** », s'agace Pascal. [Comme d'autres familles en Bretagne et en France](#), le couple a décidé d'inverser la logique : désobéir et le faire savoir au plus grand nombre. Une initiative lancée en mai dernier par le collectif national [Enfance libre](#), basé en Ariège. « **La désobéissance civile, c'est un autre moyen de mettre l'État face à son illogisme, à sa propre provocation. De l'aveu du rectorat, il n'y a aucun enfant en situation de fanatisation. Cette loi aura les effets dangereux qu'elle prétend combattre. E lle doit être abrogée** ».

Le couple a donc communiqué tous azimuts. « **Fin août, on a envoyé notre déclaration officielle de désobéissance civile au Dasen (directeur des services départementaux de l'Éducation nationale), on a déposé une main courante à la gendarmerie pour laisser une trace, et on a contacté la mairie pour les prévenir de notre démarche.** » Les renseignements territoriaux sont aussi dans la boucle, histoire de ne passer sous aucun radar. « **Ça n'est efficace que si on rend notre démarche publique. Toute l'histoire des mouvements sociaux le démontre.** »

Benoit GUÉRIN. Ouest-France

Retrouvez d'autres actus sur les communes de :

[Auray](#) [Belz](#) [Lorient](#) [Ploërmel](#) [Pontivy](#) [Vannes](#)

Donnez votre avis



Abonnez-vous 1^{er} mois offert

Acheter le journal du jour



Les avis des internautes

* Votre commentaire...

* Votre email

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des **conditions générales d'utilisation** et de la **politique de données personnelles**.

Envoyer

*Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique par la société Ouest-France Multimédia, sur le fondement de l'exécution d'un contrat et sont utilisées notamment pour prendre en compte, modérer et répondre à vos commentaires sur les contenus mis en ligne sur le site. Elles seront conservées conformément à notre politique de données personnelles, sauf dispositions légales particulières. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement à pdp@sipa.ouest-france.fr ou par courrier à "Délégué à la Protection des Données Personnelles SIPA Ouest-France Multimédia - ZI Rennes Sud-Est, - 10 rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9". Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. **En savoir plus***

Tous les quiz



Lorient m'arrive.com

J'aime cette Page

13 K J'aime

Info

Sport

Restos

Ciné

Sorties

Jeux

Bons Plans

Météo

Pratique



- Info
- Sport
- Restaurants
- Cinéma
- Sorties

- Shopping
- Météo
- Pratique
- Bons plans du jour

- Cookies
- Données personnelles
- Mentions légales
- Plan du site
- Contact
- Modifier le consentement

SITES OUEST-FRANCE

- Ouest-France
- Ouest-France Auto
- Ouest-France Immo
- Ouest-France Emploi
- Ouest-France Solidarité

- Incubateur OFF7
- Comparateur Assurances
- Infocale
- Bons plans Ouest-France
- Commerces Ouest-France
- Comparateur de produits
- Codes promo

Angers Brest Caen Clermont-Ferrand Le Mans Lille Marseille Montpellier Nantes Nice Nîmes Quimper Rennes Toulon Tours Vannes
 Dinan Fougères Guingamp Lannion-Perros Ploermel Pontivy Redon Saint-Brieuc Saint-Malo Vitré



Les applications mobiles **Ouest-France** disponibles en téléchargement

maville

par

**ouest
france**

© Copyright maville.com | WEB66

